



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2022-356 quater**

**Publié le 21 septembre 2022**

## **SOMMAIRE**

### **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS HAUTS-DE-FRANCE**

Décision DREETS Hauts-de-France – Responsables des unités de contrôle de la région Hauts de France

### **RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté modificatif de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière

**RESPONSABLES DES UNITES DE CONTROLE DE LA REGION HAUTS DE FRANCE**

Le Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la région Hauts de France soussigné,

Vu le code du travail, et notamment son article R. 8122-6 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant nomination de M. Patrick OLIVIER sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 août 2022 portant nomination de Madame Virginie VOISELLE sur l'emploi de responsable d'Unité de Contrôle URACTI ;

**DECIDE :**

Article 1 : L'agent du corps de l'inspection du travail dont le nom suit est chargé des fonctions de responsable d'unité de contrôle à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 :

DREETS Hauts de France  
Unité Régionale d'Appui et de Contrôle du Travail Illégal (URACTI):

Madame Virginie VOISELLE

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France et sera applicable à compter de la date de sa publication.

Fait à Lille, le 13 septembre 2022

Le Directeur Régional

  
Patrick OLIVIER



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Service interacadémique des affaires juridiques

## Arrêté modificatif de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière

---

La rectrice de région académique Hauts-de-France  
La rectrice de l'académie de Lille  
Chancelière des universités

Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 août 2021 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Madame Valérie CABUIL, rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

Vu l'arrêté rectoral de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 5 août 2021 et ses arrêtés modificatifs en date des 2 septembre 2021, 21 octobre 2021, 3 décembre 2021, 4 janvier 2022, 2 mars 2022, 17 mars 2022, 6 avril 2022, 31 mai 2022, 29 juin 2022, 26 août 2022, 31 août 2022 ;

### ARRETE

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'article 18 de l'arrêté rectoral de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 5 août 2021 et celles de l'article 1 de l'arrêté rectoral modificatif du 2 septembre 2021 sont modifiées comme suit :

« Subdélégation de signature est donnée à **Madame Sylvie DUFRECHOU**, administratrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, cheffe du département de l'enseignement privé, dans le domaine de la délégation pour la signature des actes et décisions se rapportant à la gestion des personnels de l'enseignement privé, pour la signature des pièces justificatives de dépenses et de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale ainsi que les domaines de la délégation pour l'engagement et la signature des pièces justificatives des dépenses en matière de crédits pédagogiques, fonds sociaux destinés aux élèves et forfait d'externat.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie DUFRECHOU, la subdélégation de signature sera exercée, à l'exception de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale, par :

**Monsieur Axel DELAHAYE**, adjoint à la cheffe de département, attaché principal d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé ;

**Madame Solange NOREK**, cheffe du bureau de gestion des contractuels du second degré, attachée d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé ;

**Madame Anne- Sophie COUPLET-BRICE**, cheffe du bureau de gestion des contractuels du second degré, attachée d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé ;

**Madame Séverine HAGNERE**, cheffe du bureau de gestion des remplacements, attachée principale d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé ;

**Madame Nathalie PECRIAUX**, cheffe du bureau de gestion des contractuels du 1<sup>er</sup> degré, attachée d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé.

ARTICLE 2 : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

Lille, le 14 septembre 2022

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a small loop on the left and a vertical stroke on the right that crosses the horizontal line.

Valérie CABUIL